

Officier de la gendarmerie nationale et juriste, il est titulaire d'un Master II en relations internationales (Université Panthéon-Sorbonne), d'un Master II en Droit international public (Université Panthéon-Assas) et du diplôme de l'Institut des Hautes Études Internationales de Paris (IHEI) où il a approfondi le droit international et européen des droits de l'Homme.

Après avoir été conseiller juridique et délégué de la République dominicaine lors de la Conférence des Nations Unies sur la création de la Cour pénale internationale (CPI), M. Le Coz a été stagiaire à la Chambre de première instance du Tribunal Pénal International pour l'ex- Yougoslavie (TPIY) de juillet à décembre 2008 où il a travaillé principalement sur deux affaires. A l'issue, M. Le Coz a intégré le Bureau du droit des conflits armés du Ministère français de la Défense où il était en charge des questions relatives au droit international pénal et au droit humanitaire. Pendant cette période, il a effectué deux missions de longue durée, l'une au Kosovo* (2000) comme représentant du général commandant la brigade multinationale Nord de la force de l'OTAN au Kosovo (K-FOR) auprès de la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) à Mitrovica, l'autre en Bosnie et Herzégovine (2001) comme conseiller juridique (LEGAD) du général commandant la division multinationale Sud-Est de la Force de stabilisation de l'OTAN (S-FOR).

Depuis 2002, M. Le Coz sert au sein de la Sous-Direction de la Police Judiciaire (SDPJ) de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) au Ministère de l'Intérieur. Chef-adjoint de la section « Crime organisé et Délinquance spécialisée » du Bureau de la Police Judiciaire (BPJ), il est plus spécialement chargé des questions pénales internes, internationales et européennes (alerte enlèvement, protection des témoins, lutte contre les discriminations, crime organisé et infractions graves au droit international humanitaire) et de celles relatives à la protection des droits de l'Homme dans le domaine de la police judiciaire. Il est l'auteur de publications (articles et contributions à des ouvrages collectifs) sur la protection des victimes et des témoins, la coopération judiciaire en matière pénale, la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires en matière de gel et de confiscation dans l'Union européenne, la répression des « crimes les plus graves » et la lutte contre la traite des êtres humains.

* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.